© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Mon mari ce drogue

Par Espoirs Postée le 15/02/2025 07:01

> Mon mari prend du crack depuis 20 ans Cela devient de plus en plus compliqué d'autant plus qu'il a une impact sur moi il m'interdit de travailler il croit que je le trompe il est méchant menaçant je ne sais pas comment me séparer de lui sachant que l'appartement m'appartient J'ai essayé à plusieurs reprises de lui venir en aide je vais sur 42 ans lui il l'en a 43 je suis obligé de tout assumer à la maison et si je ne fais pas ce qu'il dit il commence à tout casser chez moi Voir être violent envers moi à plusieurs reprises j'ai appelé les gendarmes il a fait des gardes à vue lisez le maire de mes quatre enfants La solution pour la loi c'est que je dois partir mais je trouve cela inadmissible c'est moi qui est en danger lui il reste chez moi à se droguer toute la nuit je parle matin travailler il m'insulte il fouille mon téléphone je suis complètement perdue J'ai vraiment besoin d'aide

---

Mise en ligne le 17/02/2025

Bonjour,

Nous sommes sensibles à la situation que vous nous décrivez.

Néanmoins, comme nous vous l’avons expliqué dans votre précédent message, la situation que vous nous décrivez relève d’un contexte de violences conjugales et d'un soutien en lien avec cette problématique.

Ainsi, nous vous encourageons grandement à solliciter la ligne téléphonique 3919. Les écoutants viennent en soutien aux femmes victimes de violences conjugales et leurs proches. Ils sauront vous orienter vers des interlocuteurs locaux (associations, institutions ou appui juridique) pour envisager des solutions et sortir de cette situation. Vous trouverez le lien en bas de réponse.

Le fait que votre conjoint consomme du crack affecte sans doute son comportement et sa santé mentale. Cependant, s’il ne consent à aucun changement concernant l’usage de crack, rien ne peut l’y contraindre a priori. La volonté de changement ne peut qu’émaner de lui pour qu’il s’engage et s’investisse dans une démarche de soin.

Or, peu importe son choix, la priorité est d'assurer votre sécurité physique et matérielle ainsi que celles de vos enfants.

Dans le message précédent, des orientations vous ont été indiquées au sein des CSAPA. Des consultations gratuites destinées aux proches de personnes dépendantes sont possibles. A Perpignan chaque équipe dispose d'une assistante sociale formée au thème des violences conjugales. N'hésitez pas à les solliciter pour envisager des solutions.

Vous trouverez également les coordonnées de la maison des adolescents pour vos enfants s'ils souhaitent bénéficier d'une écoute et d'une aide adaptées à leurs besoins.

Toutes les coordonnées figurent en bas de page.

Bien sûr, nous restons disponibles par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit), 7j/7 de 8h à 2h. Également par tchat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Avec tous nos encouragements.

Bien à vous

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

---

CSAPA - Association Addictions France 66

37, boulevard Kennedy
Immeuble Le Marylin
66100 PERPIGNAN

Tél : 04 68 51 25 41
Site web : addictions-france.org/
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 sauf mardi 16h30 et jeudi 19h
Accueil du public : Matin : lundi mardi mercredi et vendredi 9h30-13h Après-midi : lundi, mercredi et vendredi 14h-18h mardi 14h-17h jeudi 14h-19h30
Consultat° jeunes consommateurs : A la Maison des adolescents de Perpignan le mercredi, jeudi après midi et vendredi matin

Voir la fiche détaillée

CSAPA Aline Vinot

11 rue Joseph Cugnot
66000 PERPIGNAN

Tél : 04 30 53 12 98
Site web : urlz.fr/iRFP
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Substitution : Délivrance et accompagnement : du lundi au vendredi de 9h à 13h

Voir la fiche détaillée

Maison des adolescents et des jeunes adultes des Pyrénées Orientales

37 Avenue Alfred Sauvy
66100 PERPIGNAN

Tél : 04 30 44 87 16
Site web : mda66.fr/
Secrétariat : Les lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h - le mercredi de 9h à 12h et de 13h à 18h (répondeur) - le mardi de 14h à 17h
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, sauf le mercredi de 9h à 12h et de 13h à 18h - fermé le mardi
Consultat° jeunes consommateurs : Les mercredi en journée, le jeudi après-midi et le vendredi matin : CJC assurées par un éducateur et 1 psychologue de l'Association Addictions France 66 : prendre contact directement au 04 68 51 25 41
Centre : Antennes vallées : -> sur Céret : une Éducatrice -> sur St Paul de Fenouillet : une Éducatrice deux Psychologues -> sur Prades : une psychologue le lundi matin

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Site et ligne 3919